



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

écoles de management

Question écrite n° 110701

Texte de la question

M. Francis Falala appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche concernant l'une des propositions inscrites dans le livre blanc du chapitre des écoles de management. Parmi celles-ci, les auteurs préconisent la mise en place par les pouvoirs publics d'une grande campagne de communication en faveur des classes préparatoires. Aussi, il souhaite qu'il lui indique sa position et ses intentions relativement à cette proposition.

Texte de la réponse

Dans le cadre de la politique engagée en faveur de l'égalité des chances, le Président de la République a souhaité renforcer l'ouverture sociale dans les formations d'excellence et a demandé au Gouvernement que le taux de boursiers dans les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) soit porté en trois ans à 30 % (18 % en 2005-2006). Ces dispositions concernent l'ensemble des candidats aux classes préparatoires, quelle que soit la filière envisagée : scientifique, littéraire, économique et commerciale. L'action engagée a déjà porté ses fruits puisque, grâce à la mobilisation des recteurs et des proviseurs, le taux de boursiers en CPGE a été porté cette année à plus de 22 %. Les mêmes dispositions seront poursuivies et amplifiées dès janvier 2007 dans le cadre de la procédure nationale d'admission en CPGE, en vue de la rentrée prochaine. Par ailleurs, à compter de cette année scolaire, le centre national d'enseignement à distance (CNED) propose son soutien aux lycéens afin de leur permettre de disposer des meilleurs atouts pour réussir dans les filières d'excellence de l'enseignement supérieur et notamment dans les classes préparatoires aux grandes écoles. L'ensemble des instituts du CNED apportera une offre de formation à distance sous la forme d'un soutien ou d'un tutorat disciplinaire visant à offrir une aide méthodologique et la maîtrise des codes culturels et du travail en CPGE. Enfin, des partenariats associant des lycées réputés de centres-villes et des lycées situés en zone urbaine sensible sont en voie de constitution afin de favoriser la mise en oeuvre de parcours de réussite. Ils se traduiront par l'organisation d'un dispositif de tutorat et d'accompagnement des lycéens de première et de terminale ; la garantie d'un examen particulièrement attentif des dossiers de candidatures en CPGE présentés par les élèves des lycées partenaires ; le droit des élèves admis en CPGE à une offre de logement ; la garantie d'un accompagnement et d'un soutien pédagogique des élèves admis en CPGE pendant une durée de deux ans. Le lycée Saint-Louis à Paris et le lycée Kléber à Strasbourg sont les premiers à s'engager dans cette voie dans le cadre de conventions signées avec les lycées partenaires. Plusieurs autres établissements d'excellence se préparent également à rallier ce dispositif.

Données clés

Auteur : [M. Francis Falala](#)

Circonscription : Marne (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 110701

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale
Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 21 novembre 2006, page 12062

Réponse publiée le : 20 février 2007, page 1861